

INSCRIPTION

FORMATION CIVIQUE ET CITOYENNE

TITRE DE LA SESSION CHOISIE :

DATES : / / 20 NOMBRE DE FORMATION CIVIQUE ET CITOYENNE SUIVI :

STRUCTURE DU VOLONTAIRE

NOM*

NOM DU TUTEUR*

ADRESSE*

CP* VILLE*

TEL*

FAX

MAIL*

PERSONNE RESPONSABLE DU DOSSIER*

ADRESSE COMPLETE*

TEL*

FAX

MAIL*

J'ai pris connaissance et j'accepte les conditions générales .
Cachet et signature du responsable de la structure

VOLONTAIRE

CIVILITE M Mme

NOM*

PRENOM*

MISSION*

CP* VILLE*

TEL*

MAIL*

ATTESTATION DE PRESENCE NECESSAIRE

OUI NON

J'ai pris connaissance et j'accepte les conditions générales .
Signature du volontaire

** Informations obligatoires pour la validation de l'inscription par nos services*

CONDITIONS GÉNÉRALES

INSCRIPTIONS

Les personnes désirant participer à une ou plusieurs formations sont invitées à remplir un bulletin d'inscription par personne et par session et à l'envoyer à l'adresse indiquée ci-dessous.

Si l'inscription est retenue (dans la limite des places disponibles), la structure reçoit :

- une confirmation d'inscription accompagnée d'un plan d'accès au lieu de formation

Pour des raisons tant pédagogiques que d'organisation matérielle, une inscription ne peut être prise que pour l'ensemble de la session.

ANNULATION D'INSCRIPTION

Toute annulation devra être signalée par **écrit** au responsable de formation, au plus tard 8 jour avant la session de formation afin de libérer la place à d'autres volontaires.

STATUT PARTICULIER

(volontaire salarié - volontaire étudiant)

Lorsque le volontaire bénéficie d'un statut particulier (étudiant ou salarié) celui-ci peut être dispensé d'une partie de la formation (inférieur à une demi-journée) sur présentation d'un justificatif écrit. La dispense d'une partie de la formation n'entre pas en compte dans le calcul du coût de la formation.

RESPONSABILITÉ

La Ligue de l'Enseignement, Fédération des Oeuvres Laïques de Vaucluse attire l'attention du participant sur la nécessité de prendre connaissance des objectifs propre à l'action de formation.

La Ligue de l'Enseignement, Fédération des Oeuvres Laïques de Vaucluse se réserve le droit de reporter ou d'annuler une opération de formation, de modifier le lieu de son déroulement, si des circonstances indépendantes de sa volonté l'y obligent, en particulier si le nombre de

participant est jugé insuffisant (voir minima préconiser par l'Agence du Service Civique).

Le programme peut faire l'objet de modification, La Ligue de l'Enseignement, Fédération des Oeuvres Laïques de Vaucluse en informera le participant et la dernière version sera communiquée le jour de la formation.

Par ailleurs, il est demandé aux personnes à mobilité réduite de se signaler lors de l'inscription afin que La Ligue de l'Enseignement, Fédération des Oeuvres Laïques de Vaucluse s'assure de l'accessibilité des lieux de formations.

OBLIGATIONS

La structure accueillant des volontaires en Service Civique se doit de les inscrire à deux journées de formations civiques et citoyenne au minimum.

Pour rappel : le temps de formation est déduit du temps hebdomadaire de volontariat. Chaque volontaire se doit d'être dégagé de sa mission lors des journées de formation. Il n'est en aucun cas indispensable au bon fonctionnement d'une action.

La Ligue de l'Enseignement, Fédération des Oeuvres Laïques de Vaucluse fournit une attestation de présence par jour de formation et par volontaire si celui-ci bénéficie d'un statut «volontaire - salarié» ou «volontaire-étudiant». Ces attestations sont remises au volontaire afin de justifier de sa présence auprès de tierces personnes.

MODE DE RÉGLEMENT

Les structures en intermédiation à la Ligue de l'Enseignement de Vaucluse sont exemptées de règlement concernant les formations civiques et citoyennes.

Coordinatrice Service Civique
Elfie Atruz : 04.90.13.38.16
service.civique@laligue84.org